

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE EN OUTRE-MER DANS  
LE SECTEUR DES SERVICES - (N° 2028)

N° CE5

## AMENDEMENT

présenté par  
M. Mathiasin, Mme Létard, M. Taupiac, M. Lenormand, Mme Sanquer, M. Serva et  
Mme Youssouffa

-----

### ARTICLE 2

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
---